

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 7 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 7 novembre 2011 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre le projet de règlement n° 1276-05 à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que la conseillère M^{me} Guylène Duplessis.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

À 19 h, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 17 octobre 2011 le projet de règlement n° 1276-05. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ce projet de règlement.

Projet de règlement n° 1276-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'inclure des dispositions concernant toute construction dangereuse, insalubre, inachevée, incendiée, délabrée ou partiellement détruite ».

L'objet du projet de règlement n° 1276-05 est décrit dans le titre.

Par la suite, le maire invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 03.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier